



FICHE ADHÉRENT SAISON 2021 > 2022

Une fiche par adhérent

Nom : Prénom : Sexe :

Activité 1 : Jour : Heure : Montant :

Activité 2 : Jour : Heure : Montant :

Activité 3 : Jour : Heure : Montant :

+ Adhésion : 16 € MONTANT TOTAL :

Date de naissance :/...../..... Courriel :

Adresse : Téléphone portable 1 :

..... Téléphone portable 2 :

Code postal : Ville : Quotient Familial si inférieur ou égal à 1200 :

Autorisations et acceptation du règlement intérieur

Adhérent(e)

Je soussigné(e), adhérent(e) cité(e) ci-dessus

 autorise, à titre gracieux, la MJC de Chaponost et tout média à capter (ou à fixer), à reproduire et à diffuser mon image lors des activités et des manifestations de la MJC à toutes fins promotionnelles de la MJC de Chaponost.

Cette autorisation vaut pour la durée légale et pour le monde entier (Internet), pour toute diffusion par tout moyen de représentation publique et sur tout support de reproduction notamment numérique et vidéo.

 accepte le Règlement Intérieur de la MJC donne mon consentement au traitement des données personnelles ci-dessus dans le strict respect de la loi concernant le règlement sur la protection des données

En cas d'activité physique ou sportive :

 atteste être informé(e) des risques inhérents à la pratique de l'activité à laquelle je suis inscrit(e) et être dans une condition physique qui ne présente pas de contre-indication à cette pratique.

Fait à Chaponost, le.....

Signature :

Responsable légal pour adhérent(e) mineur(e)

Je soussigné(e) père ou mère, si autre à préciser.....

Nom : Prénom :

Responsable légal de l'enfant adhérent(e), cité(e) ci-dessus,

 l'autorise à pratiquer les activités de la MJC de Chaponost, et autorise le responsable de la MJC à faire pratiquer tous les soins et à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant. autorise, à titre gracieux, la MJC de Chaponost et tout média à capter (ou à fixer), à reproduire et à diffuser l'image de mon enfant lors des activités et des manifestations de la MJC à toutes fins promotionnelles de la MJC de Chaponost. Cette autorisation vaut pour la durée légale et pour le monde entier (Internet), pour toute diffusion par tout moyen de représentation publique et sur tout support de reproduction notamment numérique et vidéo. accepte le Règlement Intérieur de la MJC. donne mon consentement au traitement des données personnelles ci-dessus dans le strict respect de la loi concernant le règlement sur la protection des données

Fait à Chaponost le

Signature :

Autorisation de sortie

 Donne l'autorisation Ne donne pas l'autorisation : à mon enfant de **rentrer seul(e)** à la fin des activités.

Donne l'autorisation à Mme/Mr..... à venir récupérer mon enfant à la fin des activités.

FICHE SANITAIRE pour l'accueil de loisirs uniquement

ENFANT
Nom :
Prénom :
Né(e) le : à :
Sexe : Tel : Poids :kg

RESPONSABLE LÉGAL : Père – Mère - Tuteur
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : Tél. urgent :
Email :
Numéro de téléphone en cas d'urgence : (Préciser le lien de parenté)

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
N° SS :
N° allocataire : (même si vous ne percevez pas d'allocations)
Nom médecin Traitant :
Ville : Tel :

VACCINATION

(Remplir à partir du carnet de santé)

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

Attention, le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

VACCINS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diptérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT Polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine avec la notice marquée au nom de l'enfant.) AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ÊTRE PRIS SANS ORDONNANCE

L'enfant suit-il un traitement médical ? Oui Non

RUBÉOLE	<input type="checkbox"/>	VARICELLE	<input type="checkbox"/>	ANGINE	<input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	<input type="checkbox"/>	SCARLATINE	<input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	<input type="checkbox"/>	OTITE	<input type="checkbox"/>	ROUGÉOLE	<input type="checkbox"/>	OREILLONS	<input type="checkbox"/>		

ALLERGIES	Asthme <input type="checkbox"/>	Alimentaires <input type="checkbox"/>	Médicamenteuses <input type="checkbox"/>	Autres.....
------------------	---------------------------------	---------------------------------------	--	-------------

PRÉCISER LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (Si automédication le signaler) :

Votre à enfant rencontre-t-il **des difficultés de santé** : (Maladie, accidents, opération, hospitalisation, crises) ? Merci d'indiquer **les dates** et les **précautions à prendre** ?

RECOMMANDATION UTILES DES PARENTS ? (Lentilles, lunettes, prothèses auditives et dentaires etc.)

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Lu et approuvé

Signature du responsable légal :

Fait à : Le :

Centre de vacances et séjours de mineurs

La commission jeunesse régleme nte le fonctionnement des centres de vacances et des séjours avec nuitées pour les mineurs organisés par la MJC. Les autres séjours adultes sont réglementés par la direction.

Elle peut modifier les points de son fonctionnement en cours d'année.

La politique tarifaire générale est votée en conseil d'administration sur proposition de la commission jeunesse. Les tarifs sont validés par la direction.

Inscription

Toute demande est enregistrée dès réception : du dossier d'inscription dûment rempli, du versement des arrhes correspondant à 30% du montant total du séjour et du règlement de l'adhésion, de la fiche sanitaire, d'un certificat médical ou d'une attestation de nage pour certains séjours.

Prestations

Les tarifs sont validés par la direction, en fonction des conditions économiques en vigueur au moment de la parution des brochures. Toute modification de ces conditions pourra entraîner une révision de ces tarifs, en conformité avec les dispositions légales ou réglementaires.

Les prestations suivantes sont comprises dans le tarif indiqué : l'hébergement, les repas, l'encadrement et les activités proposées, le matériel (sauf certains équipements spécifiques selon les séjours), le trajet aller et retour (train, bus, minibus). Pour certains séjours seulement, le transport peut être à la charge des familles.

Le tarif du séjour est forfaitaire, aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées n'est possible.

L'effectif des mineurs indiqué peut être légèrement modifié selon les séjours.

15 jours avant le départ, le séjour doit être payé intégralement, sans relance de l'association. Le non-paiement du solde dans les délais entraînera automatiquement l'annulation de l'inscription. Dans ce cas, il ne sera procédé à aucun remboursement des sommes déjà réglées : arrhes et carte d'adhérent.

Le cas échéant, tout retard ou défaut de paiement entraînera la facturation des frais de relance ou de poursuite. Aucun enfant ne sera accepté au départ du séjour si le solde n'est pas acquitté.

Annulation du fait de la MJC

La MJC remboursera à l'adhérent la totalité des montants perçus, sans autre indemnité.

Annulation du fait de l'adhérent

Il sera retenu, en plus de la carte d'adhérent, les 30% d'arrhes du montant total du séjour. Si le délai est inférieur à 15 jours de la date de début, aucun remboursement ne sera effectué (il en sera de même pour tout séjour écourté).

Les retenues appliquées aux adhérents en cas de désistement ou de séjour écourté compensent le préjudice causé à l'association, tenue de respecter un budget en fournissant à ses adhérents les meilleures prestations aux tarifs les plus justes. La non-présentation des documents nécessaires au passage des frontières (passeport, carte d'identité, etc.) est assimilée à un désistement.

Toute annulation, ou désistement, doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec A.R.

Assurance

La MJC, son encadrement, ses membres et ses participants sont couverts par la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF), 200 avenue Salvador Allende 79038 NIORT CEDEX, par le biais de la carte d'adhérent : en accident, responsabilité civile, rapatriement sanitaire, défense et assistance.

Le numéro de police peut vous être précisé par l'association organisatrice. Les objets et effets personnels ne sont pas couverts.

Activité(s) dominante(s) (ne pas confondre avec stage intensif)

L'activité principale est souvent indiquée en caractères gras, et les activités secondaires en caractères plus petits. Une fiche technique plus détaillée est généralement remise. En cas de circonstances exceptionnelles, les activités prévues peuvent être modifiées, elles seront alors remplacées par d'autres. En cas de refus du jeune de participer aux activités prévues malgré les sollicitations des animateurs, ceux-ci ne l'obligeront pas à participer.

Renvoi

En cas d'inadaptation au centre, le jeune (ou l'enfant) pourra être renvoyé chez lui. Le responsable légal sera prévenu personnellement et tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur, seront à charge du responsable légal. Aucun remboursement ne sera effectué.

Départ et retour

La date, le lieu et les heures de départ et retour sont indiqués par une circulaire avant le départ. Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur au lieu de rendez-vous est obligatoire.

Le transport comprend, pour la plupart des trajets, l'aller et le retour, par train ou car en billet collectif forfaitaire sauf pour les mini-séjours où le transport peut être à la charge des familles.

Aucun remboursement ne pourra être accordé si cet aller-retour, ou l'un des voyages, n'est pas effectué.

Soins médicaux

Durant le séjour, la MJC fait l'avance des frais médicaux suivants : visite chez le médecin, soins courants, médicaments. En fin de séjour, les feuilles de maladie seront retournées contre remboursement. En cas de maladie, de visite du médecin et bien évidemment d'accident, le responsable légal sera prévenu par le directeur du séjour dans les plus brefs délais.

Je soussigné.....reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association

Nom Prénom de l'enfant :